

**Décision N° MA-DEC-2024-021 du 07 mars 2024**

*Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal*

*(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)*

**OBJET : MARCHÉ REFERENCE N° 2023-MOE-03 INTITULÉ «MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION ET REQUALIFICATION DE L'ANCIEN PRIEURÉ DU MOUSTIER EN SIEGE DU PARC NATUREL REGIONAL DU VENTOUX » : MODIFICATION DE MARCHÉ N°01**

**Le Maire de la commune de Bédoin**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L.2122-22 ;

**VU** le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 modifié portant partie réglementaire du code de la commande publique, et l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique notamment son Article L2123-1 ;

**VU** la délibération n° DE-2020-023 du 10 juillet 2020 portant délégations de compétences du conseil municipal au Maire, et notamment le 4<sup>ème</sup> alinéa relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**VU** la décision du Maire n° AU-2023-106 en date du 26 octobre 2023 portant attribution du marché référencé 2023-MOE-03 pour la « mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et requalification de l'ancien prieuré du Moustier en siège du Parc Naturel Régional du Ventoux » à l'agence Florence LOUP DARIO ;

**CONSIDERANT** la décision du Maire n° AU-2024-012 en date du 20 février 2024 portant résiliation de la co-traitance de INGEFLUX notifiée le 22/02/24 ;

**CONSIDERANT** la liquidation judiciaire de la société SCOP 4A Architecture remplacée par l'entreprise individuelle Pascale Birotteau dans le groupement d'entreprises dudit marché ;

**CONSIDERANT** la modification du Relevé d'Identité Bancaire de la Société Ingénierie 84 ;

**CONSIDERANT** la modification de la prestation de la société BDI, co-traitant du groupement ;

**VU** le projet de modification de marché n°01 ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** D'accepter la **modification de marché n°01**, annexée à la présente décision, pour le marché référencé n° 2023-MOE-03 et intitulé « MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION ET REQUALIFICATION DE L'ANCIEN PRIEURÉ DU MOUSTIER EN SIEGE DU PARC NATUREL REGIONAL DU VENTOUX ».

**ARTICLE 2 :** De dire que le montant HT de la modification de marché n°01 est de – **250.00 € HT**, soit – 300.00 € TTC.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à l'ensemble des membres du groupement.

**ARTICLE 4 :** Le Maire de Bédoin certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision qui est transmise, pour ampliation, à monsieur le Préfet de Vaucluse ainsi qu'au responsable du service de gestion comptable de Monteux. Un exemplaire sera publié dans le registre des décisions du Maire et sur le site internet de la Commune.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr) ) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .*

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Préfecture de Vaucluse le : 08/03/24  
et mise en ligne sur le site internet de la  
commune de Bédoin le : 08/03/24

Pour extrait certifié conforme  
**le Maire, M. Alain CONSTANT**

